



LES ATOUTS pour prêter

**Des bilans solides
permettent aux
banques de maintenir
l'offre de crédit
pendant les crises**

Tümer Kapan et Camelia Minoiu

L'INCIDENCE la plus durable de la récente crise financière mondiale pourrait bien être la vague de reréglementation financière qui vise à abolir les anciennes règles et à en appliquer de nouvelles.

Bon nombre des règles récemment proposées, encore souvent à l'état de projet, partent de l'idée généralisée selon laquelle, avant la crise, les banques des pays développés paraissaient solides à l'aune des indicateurs qui faisaient alors partie du cadre réglementaire. La plupart disposaient, par exemple, de fonds propres — moyens d'absorber les pertes pour prévenir la faillite — plus que suffisants pour satisfaire à la norme réglementaire en vigueur. Cela donnait l'impression que le système bancaire serait en mesure de surmonter un revers de conjoncture, ce que les événements ont infirmé.

En raison de la crise, de nombreuses banques au bilan apparemment solide ont été acculées à la faillite, ont subi des prises de contrôle, ou ont dû être renflouées par l'État. Face à l'incertitude croissante et au repli de la demande de biens et services, le système bancaire a restreint son offre de crédit. Les entreprises ayant besoin d'emprunter pour exercer leur activité et se développer, le manque de crédit a aggravé le ralentissement économique provoqué par la crise.

Si les indicateurs courants de la santé des banques, comme les fonds propres réglementaires, n'ont pas sonné l'alarme avant la crise, serait-ce que les autorités, les instances de supervision et

les économistes se trompaient d'indicateurs? Dans l'affirmative, lesquels auraient-ils dû observer? Quels devraient être les nouveaux critères de solidité financière des banques? Pour éclairer ces questions, nous avons examiné certaines des réglementations envisagées, dont beaucoup sont formulées dans ce qu'il est convenu d'appeler le cadre réglementaire de Bâle III, proposé en 2010 par un comité international de contrôleurs bancaires (BCBS, 2010). Nous avons ensuite rapporté plusieurs indicateurs de la solidité financière aux pratiques des banques en matière de crédit durant la dernière crise.

Repositionnement

Le dispositif de Bâle III adopte une démarche nouvelle pour apprécier la santé des banques. Il révisé les anciennes définitions des fonds propres et propose de nouveaux indicateurs de solidité, notamment ceux qui renseignent sur la position de liquidité, à savoir l'aptitude à se procurer rapidement des fonds. Les régulateurs espèrent ainsi que les banques seront beaucoup plus résilientes la prochaine fois qu'un choc négatif ébranlera le système financier. Autrement dit, leur fonction d'intermédiation — transformer l'épargne des déposants en crédit aux entreprises et à d'autres emprunteurs — serait moins compromise, et les phases de contraction économique plus courtes et moins douloureuses.

Le débat fait rage dans les cercles universitaires et politiques quant à la pertinence des mesures proposées dans Bâle III (voir,

par exemple, Hanson, Kashyap et Stein, 2011; Blundell-Wignall et Atkinson, 2010). Dans l'idéal, les économistes et responsables du contrôle bancaire souhaiteraient savoir si les banques auraient mieux résisté à la dernière crise si les règles de Bâle III avaient été en vigueur. Il est malheureusement difficile de répondre avec certitude à cette question puisqu'il s'agit d'évaluer un scénario qui ne s'est pas produit — ce que les économistes appellent un contrefactuel.

Il existe toutefois une question moins ambitieuse à laquelle nous *pouvons* apporter une réponse : les nouvelles règles de Bâle III auraient-elles permis d'évaluer la solidité des banques *avant* la crise de manière à distinguer celles qui étaient en mesure de maintenir l'offre de crédit à l'économie de celles qui ne l'étaient pas? Nous avons récemment étudié le lien entre les indicateurs courants de la santé des banques avant la crise et l'offre de crédit bancaire *pendant* la crise (Kapan et Minoiu, 2013).

Le dispositif Bâle III analyse de nombreux aspects des opérations bancaires, mais, pour évaluer la solidité des banques, nous nous centrons sur les nouvelles normes réglementaires de fonds propres et de liquidité, et examinons plusieurs indicateurs que les régulateurs suivent de près et qui appréhendent le degré de vulnérabilité (ou de résilience) des banques aux turbulences qui ont secoué les marchés financiers en 2007–08. Notre objectif consiste à associer empiriquement ces indicateurs à l'offre de prêts bancaires pendant la dernière crise.

Nous étudions deux aspects de la liquidité : la stabilité des sources de financement d'une banque et la liquidité des actifs qu'elle détient. Il est communément admis que les dépôts traditionnels sont une source de financement plus stable que les fonds obtenus par l'emprunt sur le marché. Ces financements dits de gros peuvent rapidement s'évaporer quand les marchés se tendent et que les créanciers cessent d'accorder de nouveaux prêts ou refusent de renouveler les prêts existants (Ivashina et Scharfstein, 2010). Les financements de gros n'étaient pas réglementés dans le cadre de Bâle II.

Autrement dit, les engagements hors dépôts (en pourcentage du total des engagements), qui donnent une idée approximative de la dépendance à l'égard des financements de marché, pourraient constituer un indicateur de la vulnérabilité d'une banque aux chocs du marché financier. Avant la crise, les banques sont devenues de plus en plus tributaires des financements de gros (graphique 1, diagramme supérieur), et donc plus vulnérables à leur renchérissement soudain ou à leur raréfaction, comme cela s'est produit en 2007–08 (graphique 1, diagramme inférieur). Notre premier indicateur de la solidité du bilan d'une banque est sa dépendance vis-à-vis de sources de financement autres que les dépôts.

Résilience aux turbulences

L'un des moyens proposé par Bâle III pour évaluer la résilience des banques aux turbulences sur les marchés des financements est le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR), un indicateur perfectionné de la liquidité qui associe des éléments de l'actif et du passif du bilan. Le NSFR constitue notre deuxième indicateur de la santé bancaire. Il mesure la stabilité des sources de financement d'une banque non pas en termes généraux, comme l'indicateur précédent, mais par rapport au profil de liquidité de

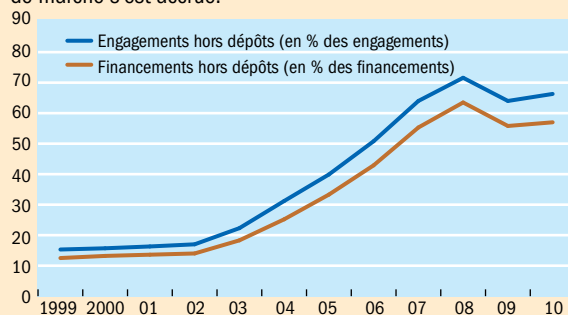
ses actifs. Par exemple, une banque détenant de nombreux titres très liquides (aisément convertibles en espèces) peut davantage compter sur les financements du marché, car en période de difficulté elle peut facilement obtenir les liquidités dont elle a besoin. En revanche, une banque dont les actifs sont essentiellement illiquides (prêts à terme et titres complexes) doit tabler davantage sur les dépôts que sur des financements de marché volatils. Indicateur de la solidité du bilan, le NSFR peut prévenir les régulateurs d'une possible accumulation de vulnérabilités dans le système bancaire issue de la liquidité de marché des actifs des banques et de la liquidité de financement de leurs passifs.

Le troisième indicateur que nous examinons a trait aux fonds propres — en particulier ce qu'il est convenu d'appeler le ratio de fonds propres, qui mesure les capitaux propres d'une banque en regard de ses actifs. Plus le ratio est élevé, plus la banque devrait être résiliente — autrement dit, plus elle devrait être en mesure de continuer à accorder des prêts, et moins elle risque de faire faillite.

Graphique 1

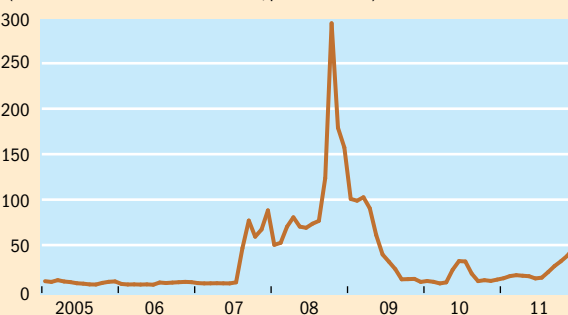
La course au financement

Avant la dernière crise financière mondiale, la dépendance des banques à l'égard des sources de financement de marché s'est accrue.



Mais ces financements ont atteint un coût prohibitif, quand ils ne sont pas tarifs, lorsque des tensions se sont manifestées sur les marchés suite à la chute de Lehman Brothers en 2008.

(écart LIBOR-OIS à 3 mois en dollars, points de base)



Source : calculs des auteurs fondés sur Dealogic's Loan Analytics, Bankscope et Bloomberg.
 Note : Le diagramme supérieur présente la moyenne des financements de gros dans l'échantillon de banques sur la période 1999–2010. Le diagramme inférieur donne la moyenne mensuelle de l'écart entre le taux interbancaire pratiqué à Londres (LIBOR) à trois mois en dollars et l'échange sur indice de taux au jour le jour (OIS) à titre d'indicateur des tensions et de la disponibilité des fonds sur les marchés monétaires durant la période 2005–11 (plus le chiffre est élevé, plus les tensions sont fortes, et plus la disponibilité des financements est faible). Le LIBOR en dollars est le taux que les grandes banques opérant à Londres disent devoir payer pour emprunter à court terme en dollars. L'OIS se fonde sur le taux directeur d'une banque centrale, comme le taux des fonds fédéraux de la Réserve fédérale américaine.



Les instances de réglementation ont toujours considéré que les fonds propres d'une banque — les fonds que les actionnaires (qui sont en définitive ses propriétaires) y ont investi et qui peuvent servir à compenser des pertes — étaient la composante fondamentale de ses capitaux. Pourtant, Bâle II définissait de façon laxiste les fonds propres réglementaires. Les banques pouvaient tenir compte de l'écart d'acquisition, une notion quelque peu nébuleuse qui représente la différence entre la valeur comptable d'une banque et la somme que sa vente dégagerait. Une estimation élevée de l'écart d'acquisition d'une banque surévalue ses fonds propres et, partant, le numérateur du ratio de fonds propres, mais cet écart ne peut servir à amortir des pertes. Les régulateurs se sont également efforcés d'évaluer les pertes qu'une banque pourrait essuyer si elle devait vendre un actif et ont pondéré les actifs de manière à tenir compte de toutes les pertes susceptibles d'intervenir en période de tensions. Dans ce domaine également, la réglementation de Bâle II s'est révélée laxiste. Comme pour les fonds propres, le dénominateur du ratio pouvait être surévalué si l'on sous-estimait le risque des actifs — en considérant, par exemple, que certains, comme les titres notés AAA, ne présentaient aucun risque, ce que la crise a infirmé.

Bâle III apporte deux réformes fondamentales à la réglementation en matière de fonds propres. Si le cadre n'abandonne pas la pondération des risques, il redéfinit les risques liés à différentes catégories d'actifs en tenant compte de leur comportement durant la crise. En outre, les instruments satisfaisant aux conditions nécessaires pour figurer au numérateur sont désormais moins nombreux, et des éléments qui pouvaient auparavant gonfler artificiellement le ratio de fonds propres, comme l'écart d'acquisition, ont été supprimés. Bâle III propose, d'une part, de mieux définir les fonds propres en limitant ces derniers aux instruments présentant une forte capacité d'absorption des pertes, mais aussi de relever les exigences minimales en la matière, ce qui permet aux banques de mieux surmonter les chocs financiers d'envergure. Bâle III instaure également un indicateur très simple de

l'adéquation des fonds propres, souvent appelé ratio de levier simple, à savoir l'inverse de la part des fonds propres dans le total des actifs (non pondérés des risques). Cet indicateur concerne uniquement les fonds propres de qualité, et il est exempt des complications liées à la pondération des actifs en fonction des risques qu'ils présentent.

Nous utilisons dans notre analyse les deux ratios de fonds propres, le traditionnel et le nouveau, couvrant les différentes capacités d'absorption des pertes selon que les actifs sont pondérés des risques ou pas.

Pour étudier le lien entre la solidité du bilan des banques et le crédit bancaire, nous avons recueilli des informations concernant de nombreuses banques opérant sur le marché des crédits consortiaux. Ces crédits — accordés par des groupes de banques à des entreprises et des États — sont une source substantielle de financements transnationaux, surtout pour les emprunteurs des pays émergents. Notre jeu de données couvre 800 banques de 55 pays qui ont prêté à des entreprises et à des organismes publics dans 48 pays entre 2006 et 2010. Nous avons agrégé les crédits au niveau des secteurs représentatifs de chaque pays. Parmi les secteurs retenus dans notre jeu de données, on citera le métal et l'acier pour l'Allemagne, la construction et le bâtiment pour l'Espagne, les télécommunications pour la Turquie et la santé pour les États-Unis.

Avant et après

Nous nous intéressons à l'évolution du crédit bancaire avant et après l'effondrement de Lehman Brothers en 2008, l'événement généralement jugé déterminant dans le déclenchement de la crise financière mondiale. Nous comparons notamment, pour chaque secteur national, la variation du montant des prêts consentis par certaines banques tributaires, à des degrés divers, des financements de gros. Cette méthode nous permet de tenir compte du fait que les emprunteurs ont peut-être réduit leur demande de crédit bancaire au moment même où les banques diminuaient leur offre. Nous observons que les banques moins tributaires des financements de gros et, partant, moins vulnérables aux chocs financiers de 2007-08, ont mieux réussi que d'autres à maintenir l'offre de crédit (graphique 2, diagramme supérieur). Nous constatons en particulier qu'une hausse de 1 point de la part de financements hors dépôts se traduit par une baisse comprise entre 0,7 % et 0,9 % de l'offre de crédits consortiaux.

Un phénomène similaire apparaît quand nous examinons le lien entre le NSFR et l'offre de crédit bancaire : les banques dont le NSFR était élevé avant la crise (à savoir celles qui disposaient de sources de financement stables) ont affiché un taux de croissance supérieur des crédits pendant celle-ci (graphique 2, diagramme inférieur). Nous observons qu'à chaque hausse de 1 % du NSFR correspond une augmentation de près de 0,5 % des prêts pendant la crise.

Nous constatons également que le lien négatif entre la dépendance à l'égard des financements de marché et l'offre de crédit est plus faible pour les banques bien capitalisées. Les banques qui étaient plus vulnérables aux chocs de liquidité ont moins diminué leur offre de crédit que d'autres quand elles disposaient d'un ratio de fonds propres aux actifs plus élevé, autrement dit des capitaux propres de meilleure qualité.

Nous estimons qu'à chaque point d'augmentation du rapport financement hors dépôts/financement total correspond une baisse de 0,7–0,8 % de l'offre de crédit, cette baisse étant toutefois légèrement atténuée si la banque disposait d'un niveau supérieur de fonds propres de qualité. Les fonds propres de la banque moyenne de l'échantillon représentaient 6,9 % des actifs. Chaque point de hausse au-delà de 6,9 % diminue de 10 % l'effet négatif sur le crédit, ce qui semble indiquer que le rôle des fonds propres ne se limite pas à protéger les banques de la faillite. En effet, parmi les banques qui ont survécu à la récente crise financière, les mieux capitalisées avant la crise ont également continué de fournir des crédits aux entreprises. On notera que cet effet n'intervient que si les fonds propres sont évalués au moyen des

variables les plus proches de la définition de Bâle III (comme le ratio de levier simple), et non quand nous utilisons les mesures des fonds propres réglementaires fondées sur Bâle II.

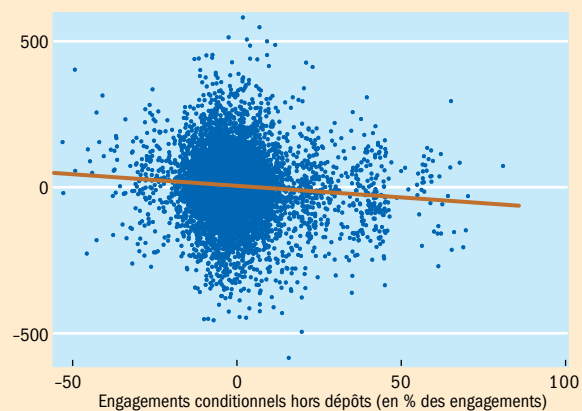
Notre observation selon laquelle les fonds propres des banques jouent un rôle d'amortisseur dans la transmission des chocs du secteur financier à l'économie réelle aide à situer le débat récent sur les avantages et les inconvénients de la réglementation bancaire. En particulier, nombreux sont ceux qui soutiennent que les nouvelles exigences réglementaires, notamment celles ayant trait aux fonds propres, nuiront à la fonction d'intermédiation des banques en diminuant leur aptitude à offrir des crédits. Si cela se vérifiait, les nouvelles exigences pourraient avoir des retombées économiques opposées aux effets visés et ralentir la croissance. Or, notre analyse laisse entendre que le resserrement du crédit est moins prononcé quand le système bancaire est bien capitalisé. Par conséquent, les réglementations pourraient être coûteuses en temps normal, mais rentables durant les crises, tout comme les contrats d'assurance.

Graphique 2

Financements et prêts

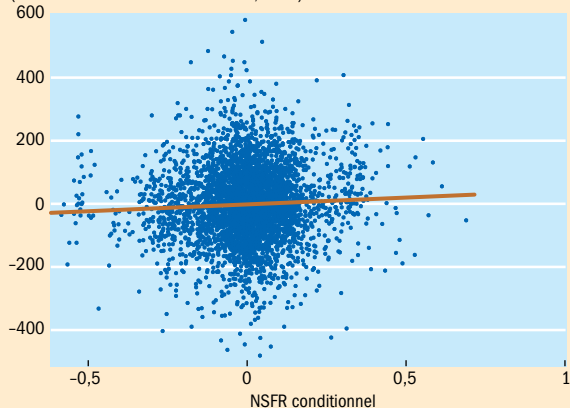
Plus une banque s'en remet au financement de marché, moins elle prête aux entreprises.

(variation conditionnelle des crédits, en %)



À l'inverse, plus les sources de financement d'une banque sont stables (dépôts traditionnels, par exemple), plus elle accorde de crédits.

(variation conditionnelle des crédits, en %)



Source : calculs des auteurs fondés sur Dealogic's Loan Analytics et Bankscope.

Note : Les deux diagrammes montrent les corrélations entre le recours des banques aux financements hors dépôts (diagramme supérieur) et le NSFR (diagramme inférieur), d'une part, et l'évolution du crédit bancaire avant et après la chute de Lehman Brothers en 2008. Le NSFR est le ratio structurel de liquidité à long terme; il mesure la liquidité d'une banque en associant des éléments de l'actif et du passif de son bilan. Les variables sont dites «conditionnelles» parce qu'elles tiennent compte de l'influence des caractéristiques de l'emprunteur et du créancier.

La prochaine crise

La dernière crise a montré qu'il n'est pas facile d'évaluer la santé financière des banques et leur résilience aux chocs économiques. Les travaux de réglementation engagés depuis pour améliorer le contrôle et la surveillance du secteur bancaire visent à repenser la définition de la solidité bancaire. L'efficacité des indicateurs récemment proposés ne pourra cependant être prouvée avant la prochaine crise.

Nous avons analysé le lien entre la solidité du bilan des banques et l'offre de crédit bancaire pendant une crise à partir des anciens et des nouveaux indicateurs. Nous en concluons que les indicateurs proposés dans le cadre de réglementation bancaire Bâle III permettent de distinguer les banques en bonne santé (celles qui ont maintenu le crédit aux entreprises après la crise financière de 2007–08) des autres (qui ont diminué leur offre de crédit). Cela nous conforte dans l'idée que la nouvelle réglementation réussira à instaurer un système bancaire plus sûr et plus résilient. ■

Tümer Kapan est responsable des risques de portefeuille chez Fannie Mae; Camelia Minoiu est économiste au Département des études du FMI.

Bibliographie :

Blundell-Wignall, Adrian, and Paul Atkinson, 2010, "Thinking beyond Basel III: Necessary Solutions for Capital and Liquidity," *OECD Journal: Financial Market Trends*, Vol. 2010, No. 1, p. 1–23.

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (BCBS), 2010, *Basel III: International Framework for Liquidity Risk Measurement, Standards and Monitoring*, *BIS Report (December)*. www.bis.org/publ/bcbis188.pdf.

Kapan, Tümer, and Camelia Minoiu, 2013, "Balance Sheet Strength and Bank Lending during the Global Financial Crisis," *IMF Working Paper 13/102 (Washington: International Monetary Fund)*.

Hanson, Samuel G., Anil K. Kashyap, and Jeremy C. Stein, 2011, "A Macroprudential Approach to Financial Regulation," *Journal of Economic Perspectives*, Vol. 25, No. 1, p. 3–28.

Ivashina, Victoria, and David Scharfstein, 2010 "Bank Lending during the Financial Crisis of 2008," *Journal of Financial Economics*, Vol. 97, No. 3, p. 319–38.